



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 février 2002

Cinquante-sixième session  
Point 123 de l'ordre du jour

## Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736)]

### 56/254. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

#### A

##### OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2002-2003 :*

1. Un crédit de 2 625 178 700 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>
<b>Titre I. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i></b>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	49 365,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	449 775,3
<b>Total, Titre I</b>	<b>499 141,1</b>
<b>Titre II. <i>Affaires politiques</i></b>	
3. Affaires politiques	155 016,3
4. Désarmement	15 432,3
5. Opérations de maintien de la paix	73 600,7
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 044,8
<b>Total, Titre II</b>	<b>248 094,1</b>
<b>Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i></b>	
7. Cour internationale de Justice	23 837,3
8. Affaires juridiques	35 265,8
<b>Total, Titre III</b>	<b>59 103,1</b>

<i>Chapitres</i>	<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>
<b>Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i></b>	
9. Affaires économiques et sociales	121 043,4
9A. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés	3 055,6
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 932,7
11A. Commerce et développement	84 858,4
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	18 022,6
12. Environnement	7 660,2
13. Établissements humains	11 541,8
14. Prévention du crime et justice pénale	5 733,8
15. Contrôle international des drogues	15 289,1
<b>Total, Titre IV</b>	<b>273 137,6</b>
<b>Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i></b>	
16. Développement économique et social en Afrique	80 760,1
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	52 804,5
18. Développement économique en Europe	40 605,9
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	69 167,4
20. Développement économique et social en Asie occidentale	49 095,2
21. Programme ordinaire de coopération technique	42 749,6
<b>Total, Titre V</b>	<b>335 182,7</b>
<b>Titre VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i></b>	
22. Droits de l'homme	44 727,1
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	42 890,4
24. Réfugiés de Palestine	24 828,4
25. Aide humanitaire	20 011,6
<b>Total, Titre VI</b>	<b>132 457,5</b>
<b>Titre VII. <i>Information</i></b>	
26. Information	144 719,2
<b>Total, Titre VII</b>	<b>144 719,2</b>
<b>Titre VIII. <i>Services communs d'appui</i></b>	
27. Gestion et services centraux d'appui	428 530,5
<b>Total, Titre VIII</b>	<b>428 530,5</b>
<b>Titre IX. <i>Contrôle interne</i></b>	
28. Contrôle interne	20 296,9
<b>Total, Titre IX</b>	<b>20 296,9</b>

<i>Chapitres</i>	<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>
<b>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>	
29. Activités administratives financées en commun	8 436,6
30. Dépenses spéciales	69 340,5
<b>Total, Titre X</b>	<b>77 777,1</b>
<b>Titre XI. Dépenses d'équipement</b>	
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	45 423,6
<b>Total, Titre XI</b>	<b>45 423,6</b>
<b>Titre XII. Contributions du personnel</b>	
32. Contributions du personnel	348 250,3
<b>Total, Titre XII</b>	<b>348 250,3</b>
<b>Titre XIII. Compte pour le développement</b>	
33. Compte pour le développement	13 065,0
<b>Total, Titre XIII</b>	<b>13 065,0</b>
<b>Total général</b>	<b>2 625 178,7</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies ;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 125 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2002-2003 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

*92<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2001*

## B

### PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2002-2003 :*

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 404 295 400 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	352 537,8
2. Recettes générales	47 283,2
3. Services destinés au public	4 474,4
<b>Total général</b>	<b>404 295,4</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*92<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2001*

## C

### EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2002

#### *L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'année 2002 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 1 312 589 350 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant, s'élevant à 2 625 178 700 dollars, des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

*a)* 25 878 800 dollars par la moitié des recettes autres que les contributions du personnel prévues pour l'exercice biennal 2002-2003 dans la résolution B ci-dessus ;

*b)* 1 286 710 550 dollars par les contributions dues par les États Membres en vertu de sa résolution 55/5 B du 23 décembre 2000, relative au barème des quotes-parts pour l'année 2002 ;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 176 268 900 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2002-2003 dans la résolution B ci-dessus.

*92<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2001*